

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 23-2026

en date du 28 mai 2026

portant sur le réabonnement au journal LE POPULAIRE

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d’accepter l’offre de LE POPULAIRE DU CENTRE portant sur le réabonnement intégral du journal pendant un an (6 jours sur 7) pour un montant de 440.74 € HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l’article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 28 mai 2026

Régis de SOLMS
Maire

